

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC 2023-105 – Règlementation du stationnement et de la circulation rue Fin Yotte – travaux de coupe de haie.**

Le Maire de MAÎCHE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de M Robert JEAMBRUN ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue Fin Yotte pendant des travaux de coupe de haie ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Le mercredi 9 novembre 2023 de 09 heures à 17 heures, la partie de la rue Fin Yotte comprise entre la rue d'Helvétie et la rue Pasteur sera interdite à la circulation afin de permettre la réalisation en toute sécurité de travaux de coupe de haie.

M JEAMBRUN est autorisé à stationner dans cette portion de rue le matériel et les véhicules nécessaires à la réalisation des travaux.

**Article 2 :** La ville de Maîche mettra à disposition de M JEAMBRUN un panneau "route barrée". Les services de la ville mettront en place un panneau "route barrée à 100m" au carrefour formé par les rues Ste Anne et d'Helvétie.

A l'issue, M JEAMBRUN est chargé de retirer tous les panneaux de signalisation.  
La chaussée devra être laissée propre et en état.

**Article 3 :** La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maîche,
- Monsieur Robert JEAMBRUN,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville de Maîche.

Maîche, le 26 octobre 2023,  
Le Maire,  
**Régis LIGIER**



Publié sur le site internet le 27 octobre 2023

**Ville de Maîche**

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maîche  
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : [contact@mairie-maiche.fr](mailto:contact@mairie-maiche.fr)